

Subventions exceptionnelles :
- au Lycée Pasteur de Besançon à l'occasion du déplacement de quatre classes de première à Dachau en Allemagne
- au CFA Hilaire de Chardonnet, pour un voyage d'études des apprentis fleuristes de 1^{ère} et 2^{ème} année aux Pays-Bas

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé à l'Assemblée Communale d'allouer, à titre exceptionnel :

- une subvention de 800 € au Lycée Pasteur de Besançon pour permettre à des élèves de classe de première de se rendre à Dachau (Allemagne) au printemps 2006 pour prendre conscience de la réalité de l'univers concentrationnaire organisé par les nazis.

- une subvention de 1 300 € au Centre de Formation pour Apprentis Hilaire de Chardonnet pour permettre aux apprentis fleuristes de 1^{ère} et 2^{ème} année d'effectuer un voyage d'étude sur les zones de productions horticoles de Hollande (51 élèves et 4 enseignants accompagnateurs).

En cas d'accord, ces sommes seront imputées de la façon suivante :

- 800 € au chapitre 65.020/65738 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.020/6574 CS 48020,

- 1 300 € au chapitre 65.020/6574 CS 48020.

L'Assemblée Communale est appelée à en délibérer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme SCHIRRER, M. BAUD, Mme CHAVIN-SIMONOT, Mme GIROL, Mme FELLMANN et Mme TETU n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.